

# VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

## Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne  
Semaine du 8 juillet 2024

### Faits saillants

- Reprise des sanctions nominatives du 14<sup>ème</sup> train de sanctions de l'UE contre la Russie
- Désaccords sur les modalités de financement de la 13<sup>ème</sup> rente AVS
- UBS-CS : hausse du coût de financement pour certains ménages et plusieurs entreprises

### LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 11/07	Var. vs 04/07
EUR/CHF	0,9745	+ 0,1 %
USD/CHF	0,8984	- 0,3 %
SMI	12 256	+ 1,55 %
Taux 10a	0,631 %	- 2 pb

### Guerre en Ukraine

**Sanctions** : La Suisse a étendu sa liste des sanctions à l'encontre de la Russie en s'associant au 14<sup>ème</sup> paquet de sanctions de l'Union européenne (UE) décidé le 24 juin dernier. Les [nouvelles mesures](#) sont entrées en vigueur le 9 juillet 2024 à 18 h. Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a élargi le régime de sanctions de la Suisse à 69 personnes et à 47 entreprises et entités supplémentaires. La plupart des personnes nouvellement sanctionnées sont des hommes d'affaires, des propagandistes et des membres de l'armée et du système judiciaire. Les organisations nouvellement visées par des sanctions sont quant à elle en grande majorité des entreprises d'armement russes ainsi que des entreprises participant activement au contournement des sanctions de l'UE dans les domaines financier et commercial. Le 14<sup>ème</sup> paquet de sanctions adopté par l'UE prévoit également une série de mesures sectorielles, notamment dans les secteurs de l'énergie, des finances, et des marchandises, que le Conseil fédéral doit encore examiner et retranscrire en droit suisse avant leur reprise. Enfin, le DEFR a soumis les quatre médias Voice of Europe, RIA Novosti, Izvestija et Rossiiskaja Gazeta à une interdiction de publicité en raison des campagnes de propagande et de désinformation continues de la Russie. Contrairement aux mesures prises par l'UE, ces médias ne sont toutefois pas frappés d'une interdiction de diffuser.

### Macroéconomie

**Marché du travail** : Pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, l'Adecco Group Swiss Job Market Index indique une diminution de 11 % des emplois disponibles par rapport au même trimestre de 2023. Cette baisse est particulièrement marquée pour les métiers de bureau (-20 %), ceux relatifs à la santé (-19 %) et les métiers en informatique requérant un diplôme des hautes écoles (-19 %), ces derniers atteignant leur niveau le plus bas depuis 2016. A l'inverse, les métiers du bâtiment connaissent une hausse de 10 % de l'offre de postes. A noter que sur la période, le nombre de chômeurs a crû de plus de 17 000.

**Consommation** : En juin, l'indice du climat de consommation a atteint -37 points, marquant une hausse de 4 points depuis janvier. Cette progression reflète un léger regain de confiance des consommateurs. Selon une étude des économistes d'UBS, la consommation privée en Suisse, qui avait augmenté de +2,1% en 2023, devrait toutefois croître plus modestement, à +1,2% en 2024 et 2025. Cette prévision de ralentissement de la croissance est attribuée à une baisse de l'enthousiasme

à consommer après la pandémie de Covid-19, accentuée par la hausse des prix, et à l'augmentation attendue des primes d'assurance maladie.

## Secteur financier

**Fusion UBS-Credit Suisse** : Depuis le rachat de Credit Suisse par UBS, les conditions de crédit se sont quelque peu durcies sur le marché hypothécaire helvétique, avec une hausse des marges de 0,2 à 0,6%. Bien que les autorités aient jugé qu'UBS n'était pas en position dominante, certains clients dénoncent un certain nombre de pratiques jugées abusives. Alors qu'UBS a justifié ces hausses par une appétence au risque trop élevée héritée de Credit Suisse, des professionnels de l'immobilier ont critiqué ces augmentations dénuées de prestation supplémentaire.

La fusion a par ailleurs également des répercussions sur le secteur du négoce de matières premières, où des contrats ont été résiliés sans préavis, durcissant l'accès aux financements pour certaines entreprises. Enfin, la disparition de Credit Suisse rend l'accès aux crédits plus difficile pour plusieurs entreprises, UBS se recentrant sur la gestion de fortune, jugée plus rentable et moins risquée. Face à ces évolutions, le Surveillant des prix, en collaboration avec la FINMA, la ComCo et la BNS, a indiqué surveiller étroitement les pratiques d'UBS pour prévenir toute hausse abusive des prix, tout en espérant éviter des interventions réglementaires.

## Secteurs non financiers

**Financement de la 13<sup>ème</sup> rente AVS** : La consultation sur le plan de financement de la 13<sup>ème</sup> rente AVS, achevée le 5 juillet, a montré les divisions marquées des partis politiques qui rejettent d'une façon ou d'une autre les propositions du Conseil fédéral. Ce dernier souhaite financer la 13<sup>ème</sup> rente mensuelle, adoptée par votation mais sans plan de financement et qui doit entrer en vigueur en 2026, par des cotisations salariales plus élevées et éventuellement une hausse de la TVA (cf. [Veille économique et financière du 22 au 28 mars 2024](#)). Or, ces hausses d'impôt sont refusées par la droite, le PLR et l'UDC préférant en priorité dégager des économies à travers une large réforme AVS et en attendant de financer cette 13<sup>ème</sup> rente en puisant dans le fonds AVS. De son côté, la gauche soutient l'augmentation des cotisations salariales, mais pas celle de la TVA, un impôt moins redistributif. Le PS, les Verts et l'Union syndicale suisse refusent par ailleurs la réduction de la part de la Confédération à l'AVS. Le Centre, enfin, plébiscite une augmentation de la TVA, ce qui permettrait d'inclure les retraités dans le financement, tout comme la faïtière patronale Economiesuisse qui s'oppose à tout relèvement des cotisations salariales aux dépens de la population active. Le Conseil fédéral devrait transmettre son projet au Parlement à l'automne.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY, Alexandre SABBAGHI

Abonnez-vous : [berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuel : Pixabay